



Mairie d'Éole-en-Beauce
2 rue de la mairie - VIABON
28150 ÉOLE-EN-BEAUCE
Tél. : 02.37.99.03.16
mairieeoleenbeauce@orange.fr
Mercredi 9h00 – 12h30
Samedi 10h – 12h sur rendez-vous

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 28 mai 2025.

Présents : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, François ISAMBERT, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Catherine ARRONDEAU, Florence TICOT, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Bruno WISSOCQ, Géraldine GRILLON, Vanessa VOYET et Ludovic GUESNET.

Absent(s) excusés : Benjamin LIROCHON (pouvoir à Gwenaëlle VINCHON), Bernadette MARTIN (pouvoir à Corinne BOUCHET), Benoît LHOSTE (pouvoir à Julien BIRRE), Valérie MARTIN (pouvoir à François VASSORT), Cindy FERNANDES (pouvoir à Marc HENRION)

A été nommé secrétaire de séance : Corinne BOUCHET.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2025 ;
- Subventions aux associations ;
- Délégation de l'admission en non-valeur des créances inférieures à 100 euros ;
- Travaux ;
- Demande de subventions ;
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

2. Subventions 2025 aux associations

Les associations éoloises

- Familles Rurales de Viabon : 800 €
 - Familles Rurales de Fains la Folie : 800 €
 - Vie La Joie de Germignonneville : 800 €
 - Comité des fêtes de Baignolet : 800 €
- Approuvées à l'unanimité par le conseil municipal

Les associations non-éoloises

- Tennis Club de Voves : 50 €
 - Harmonie Municipale de Voves : 50 €
 - Secours Catholique : 180 €
 - ADMR SSIAD : 50 €
 - ADMR Portage des repas : 50 €
 - ADMR Voves : 50 €
 - BOB (Badminton Orgères-en-Beauce) : 50 €
 - Association de Gymnastique Yoga : 50 €
- Approuvées à l'unanimité par le conseil municipal

Les écoles

- OGEC École Jeanne d'Arc de Voves : 11 €/enfant de la commune
- Ecole élémentaire Jean Moulin 11 €/enfant de la commune
- Ecole maternelle Charles Perrault de Voves 11 €/enfant de la commune
- Ecole primaire Orgères-en-Beauce 11 €/enfant de la commune
- Ecole primaire de Sancheville 11 €/enfant de la commune

Approuvées à l'unanimité par le conseil municipal

3. Délégation de l'admission en non-valeur des créances inférieures à 100 euros

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement des créances irrécouvrables qui relève de l'assemblée délibérante.

La loi du 21 février 2022 permet au conseil municipal de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant à l'exécutif. L'objectif de cette délégation est de permettre de diminuer le nombre de créances irrécouvrables dans les comptes du comptable, et lui permettre d'agir uniquement sur les autres créances à enjeu.

Le seuil de délégation est fixé à 100 euros. Ce seuil constitue un plafond ; l'assemblée est libre de fixer un seuil de délégation inférieur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant au maire.

Le seuil de la délégation est fixé à 100,00 €.

4. Travaux & subventions

4.1. Travaux logement 3 bis rue de la grande barre – Villeau

Suite à la réalisation de DPE qui place le logement en catégorie D, il est proposé de réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat. Deux options sont préconisées :

1^{ère} option :

- Remplacement des fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée ;
- Remplacement du système de chauffage par une PAC air/air non réversible ;
- Remplacement du chauffe-eau actuel par une PAC.

Ces travaux feraient passer le logement en catégorie A.

2^{ème} option :

- Radiateurs électriques thermiques à inertie avec programmateur ;
- Installation d'un chauffe-eau thermodynamique sur air extérieur ;

Ces travaux feraient passer le logement en catégorie C.

Les travaux de la 2^{ème} option permettraient, éventuellement, de bénéficier d'une subvention au titre du fond vert pour environ 20% du montant HT.

La 1^{ère} option donnerait plus de chance d'obtenir une subvention au titre du fond vert avec un taux de participation plus important.

Après en avoir débattu, le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour la 2^{ème} option.

4.2. Travaux sur les châteaux d'eau

La dégradation du château d'eau de Villeau, caractérisée par des fuites, des canalisations vétustes et une isolation endommagée nécessite des réparations impératives et urgentes.

M. le Maire propose d'effectuer des travaux de rénovation de l'hydraulique ainsi que l'échelle du château d'eau de Villeau et de solliciter une subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable au titre de 2025 ainsi qu'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ce projet.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses :

Devis IEE	Rénovation hydraulique	45 608,30 € HT
Devis IEE	Rénovation échelle	<u>29 756,05 € HT</u>
	TOTAL	75 364,35 € HT

Recettes :

FSIAREP	30 145,74 €
DETR	15 072,27 €
Emprunt ou autofinancement	<u>30 146,34 €</u>
TOTAL	75 364,35 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux et autorise M. le Maire à demander les subventions.

5. Questions diverses

- Remerciements, par les élèves de l'école Les Apprentis'sages d'Orgères-en-Beauce, pour la subvention allouée par la commune qui leur a permis de participer à une classe découverte en Normandie ;
- Plan Intercommunal de Sauvegarde ;
- Contentieux entre la commune et un administré ;
- Projet éolien de la vallée Ferron ;
- Installation de nouveaux sèche-mains dans les salles polyvalentes ;
- Festivités du 14 juillet ;
- Rénovation de la RD12 entre Fains la Folie & Viabon ;
- Permanences estivales ;
- Ressources humaines ;
- Fleurissement de Fains la Folie ;
- SICTOM : interdiction des marches arrière pendant les collectes ;
- Risque de chutes de branches devant le cimetière de Germignonville ;
- Fermeture du parc de Viabon ;
- Point sur stérilisation des chats errants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36.

Le maire, Julien BIRRE

